



apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

2018



Rapport annuel d'activités



Sommaire

- I 1 | Rapport moral
- I 2 | L'essentiel de l'APCARS
- I 3 | Faits marquants
- I 4 | Publications - Media
- I 5 | Au cœur de la Justice
 - I 6 | Les services d'enquêtes
 - I 7 | Les stages
 - I 8 | Contrôles judiciaires socio-éducatifs
- I 10 | Auprès des publics à réinsérer
 - I 10 | RIVE
 - I 11 | Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - I 14 | Lieux d'accueil RSA
 - I 15 | Insertion professionnelle à Marseille
 - I 16 | Point d'Accès au Droit (PAD)
- I 17 | Aux côtés des victimes
 - I 17 | Service d'aide aux victimes Val de Marne
- I 19 | Entre auteurs et victimes
 - I 19 | Justice restaurative
- I 20 | Rapport financier
- I 25 | Remerciements

CHIFFRES

CLÉS

220 professionnels

(principalement des : intervenants socio judiciaires, juristes, travailleurs sociaux, psychologues, personnels administratifs)

9,1 millions d'euros de budget

26 000 personnes rencontrées

Association présente sur

6 tribunaux de grande instance

Paris, Créteil, Bobigny, Marseille, Saint-Pierre et Saint -Denis de la Réunion



RAPPORT

MORAL



RIVE, nous sommes fiers que notre expérimentation ait défini un modèle d'intervention repris à Paris, Marseille, Lyon et Lille selon le projet gouvernemental.

Si la radicalisation fait l'objet d'une approche interministérielle, notamment grâce au Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), la prise en charge des auteurs d'infractions de droit commun le mériterait tout autant. Hélas, par manque de coordination entre les ministères, les CHRS ont subi à l'échelle nationale une baisse de leurs financements de 57 millions d'euros qui devrait se poursuivre dans les années à venir. Notre CHRS parisien, qui participe depuis de longues années à la lutte contre la récidive à travers l'insertion de sortants de prison, n'a pas été épargné et doit maintenant prendre en charge un public équivalent (214 personnes accueillies en 2018) avec un budget drastiquement réduit de 10%.

A contrario, nous estimons qu'il conviendrait de consentir davantage de moyens aux CHRS « public justice » en raison de leur spécialisation complète (rôle de réinsertion que remplit très difficilement la détention en dépit de sa mission prévue par les textes) et d'un coût à la place de 40-50 euros par jour en CHRS contre plus de 100 euros par jour

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité. Un optimiste voit une opportunité dans chaque difficulté ». Nous nous reconnaissons pleinement dans cette pensée de Churchill notamment quand nous repensons au chemin parcouru par notre association pour créer en 2016 le dispositif RIVE visant au désengagement de la violence extrémiste et de l'idéologie violente. Au contact d'une trentaine d'experts et chercheurs, nous avons beaucoup appris sur le processus de sortie de la radicalisation.

Je n'ai pas de mots pour remercier toute l'équipe RIVE pour son engagement, son dévouement et son appétence à acquérir de nouvelles pratiques dans un état d'esprit toujours positif malgré les difficultés rencontrées. Au-delà de l'amertume d'avoir dû déconstruire l'outil ainsi créé et de s'être séparé de ces dix professionnels reconnus de

pour celui d'une place de prison. À l'heure d'une surpopulation carcérale qui bat des records (11.000 personnes en surnombre à fin 2018, une des densités carcérales les plus élevées en Europe), des choix politiques mériteraient d'être faits en ce sens. Ainsi, une partie des économies réalisées permettrait, non seulement de développer de nouvelles places de CHRS, mais aussi d'améliorer le travail des professionnels en détention.

Nous avons cependant de bonnes raisons d'être satisfaits de l'année 2018, à commencer par le lancement et le développement de nos activités d'enquêtes de personnalité et de contrôles judiciaires à la Réunion avec le soutien de la cour d'appel à Saint-Denis.

À Paris, nous nous réjouissons du succès de nos stages pour auteurs d'achat d'acte sexuel qui visent à sensibiliser les clients de la prostitution aux conséquences de leurs pratiques. Le parquet de Paris s'est particulièrement bien emparé de ce dispositif alternatif aux poursuites judiciaires au point où, de deux stages par mois nous devrions prochainement passer à trois. L'impact sur les stagiaires est remarquable, notamment grâce à la co-animation avec la Fondation Jean et Jeanne Scelles et le témoignage d'une ancienne prostituée, Mme Rozen Hicher.

Les Bouches-du-Rhône demeurent un département où notre association ne cesse de démontrer son dynamisme depuis 2015. Nos actions socio-judiciaires (CHRS, service justice, points d'accès au droit en détention dans les cinq établissements pénitentiaires du département et service RSA) ont ainsi bénéficié à près d'un quart des personnes accueillies par l'APCARS en 2018, soit 6000 personnes.

Dans le Val-de-Marne, avec 4800 victimes reçues et soutenues par l'APCARS, notre service bénéficie à un large public et s'ouvre désormais avec succès à des actions de sensibilisation en milieu scolaire avec près de 1350 élèves rencontrés sur l'année 2018.

Fin 2018, l'activité des juridictions a été marquée par les nombreuses procédures liées au mouvement des « gilets jaunes ». Certains débuts de semaine ont vu notre activité tripler en enquêtes sociales rapides, avec parfois plus de 50 enquêtes journalières. Je remercie toutes nos équipes pour leur mobilisation exemplaire. L'APCARS demeure un partenaire fidèle et réactif des juridictions, y compris en situation exceptionnelle.

En 2019, notre association examinera attentivement les nouvelles orientations posées par la réforme pénale, la loi de programmation de la justice et la loi pour le « logement d'abord », tant ces textes peuvent profondément modifier le cadre d'intervention des associations telles que la nôtre. Nous développerons et renforcerons des partenariats associatifs ciblés afin de ne pas affronter seuls ces bouleversements législatifs.

André Zervudachi,
Président de l'APCARS

(*) Recherche et Intervention sur les Violences Extrémistes. Voir p. 10



L'ESSENTIEL DE L'APCARS

PARIS	VAL-DE-MARNE	SEINE-ST-DENIS	BOUCHES-DU-RHÔNE
ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de Paris) 7 434 enquêtes	ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de Créteil) 3 047 enquêtes	ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de de Bobigny) 4 052 enquêtes	ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de Marseille) 2 570 enquêtes
ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Paris) 363 enquêtes	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Créteil) 97 enquêtes	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Bobigny) 199 enquêtes	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Marseille) 109 enquêtes
CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de Paris) 15 contrôles ordonnés	CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de Créteil) 244 contrôles ordonnés	CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de Bobigny) 29 contrôles ordonnés	CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de Marseille) 453 contrôles ordonnés
STAGES DE SENSIBILISATION / USAGE DE STUPÉFIANTS (Paris) 133 stagiaires	STAGES DE SENSIBILISATION / USAGE DE STUPÉFIANTS (TGI de Créteil) 37 stagiaires		STAGES POUR AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (TGI de Marseille) 150 stagiaires
STAGES DE SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE L'ACHAT SEXUELS 103 stagiaires	STAGE DE RESPONSABILISATION POUR AUTEURS DE VIOLENCE CONJUGALE (TGI de Créteil) 32 stagiaires		STAGES DE CITOYENNETÉ (TGI de Marseille) 63 stagiaires
CHRS LE SAFRAN - LE VERLAN (75020) 214 usagers pris en charge (hors permissions de sortir)	AIDE AUX VICTIMES (TGI de Créteil/UCMJ/MJD) 4 823 victimes reçues	LA REUNION/MAYOTTE	POINTS D'ACCÈS AU DROIT (5 établissements pénitentiaires) 1 989 entretiens (PAD)
RIVE (IDF) 22 personnes suivies	MÉDIATION PÉNALE (TGI de Créteil) 126 médiations clôturées	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de SAINT-DENIS) 15 enquêtes	SERVICE RSA (Marseille) 589 personnes suivies
	JUSTICE RESTAURATIVE (IdF) 130 professionnels sensibilisés 304 personnes contactées	CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de SAINT-DENIS) 11 recus	RELAIS RSA (Baumettes) 181 personnes suivies
	INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (Val de Marne) 1 350 élèves		CHRS ATHÈNES (13006) 74 usagers pris en charge (hors permissions de sortir)
			SERVICE EMPLOI (TGI de Marseille) 106 personnes suivies
			GROUPES DE PAROLES POUR AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (dans le cadre d'un contrôle judiciaire) 163 bénéficiaires



FAITS MARQUANTS

Janvier 2018

- Signature de la **convention avec le SPIP 13** pour la mise en place de groupes de parole pour auteurs de violences conjugales, dans le cadre d'un contrôle judiciaire.

Mars 2018

- **Intervention à la Fondation de France** sur le thème des sortants de prison
- **Intervention aux Confluences Pénales** d'Angers ;
- Participation à la **réunion de la DRPJ** sur le thème de la radicalisation

Mai 2018

- **Ouverture du centre pénitentiaire LUYNES II** dont la capacité à terme prévoit d'être le 3^{ème} établissement de France. 420 nouveaux dossiers ont été ouverts dans le cadre du point d'accès au droit.
- **Visite de la ministre suisse de la justice et de la police** pour évoquer le fonctionnement du dispositif RIVE.
- **Réunion avec l'ambassadeur de Singapour** au sujet de RIVE

Juillet 2018

- **Rencontre avec la délégation du Ministère de la justice égyptienne** concernant « la justice restaurative des mineurs ».
- **Intervention à la formation des avocats CAMPUS.**

Octobre 2018

- Fermeture du dispositif RIVE.
- **Audition à l'Assemblée nationale** sur le projet de réforme pénale.
- **Rencontre avec madame la députée UNTERMAIER**
- **Réception d'une délégation de magistrats algériens. Intervention auprès de la Garde des Sceaux** sur les dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences dans le Val de Marne.

Décembre 2018

- **Journée record au TGI de Paris : 56 enquêtes sociales rapides réalisées** dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes.
- **Signature d'une convention de partenariat (TGI Nanterre, CDAD 92, DTPJJ 92, APCARS)** portant sur la mise en place de dispositifs de justice restaurative à destination des mineurs.

Février 2018

- Participation à la **réunion de la délégation interministérielle de l'aide aux victimes.**

Avril 2018

- **Session de sensibilisation à la justice restaurative** par le SRJR aux salariés marseillais et aux juristes de l'AVAD, association d'aide aux victimes de Marseille.
- **Déménagement aux Batignolles du service d'enquêtes sociales rapides** du TGI de Paris, de l'île de la Cité
- **Participation à la réunion de l'Observatoire International des Prisons**

Juin 2018

- **Ouverture du service d'accompagnement à la sortie (SAS)** au centre pénitentiaire des Baumettes où la juriste du PAD et la référente Relais RSA interviennent.
- **Signature d'une nouvelle convention de justice restaurative avec la PJJ 94.**
- **Ouverture d'un service d'enquêtes de personnalité et de contrôle judiciaire à La Réunion et à Mayotte.**

Septembre 2018

- **Mise en place d'ateliers collectifs logement et culture** au CHRS ATHENES, à Marseille.
- **Rencontre avec madame la sénatrice Esther BENBASSA.**
- **Audition au Sénat** par le rapporteur du projet de réforme pénale

Novembre 2018

- **Réception d'une délégation du Ministère chinois de la justice** pour évoquer les différents dispositifs d'alternatives à la détention et notamment l'individualisation de la peine.



PUBLICATIONS - MÉDIAS

Ils parlent de l'APCARS



Esther BENBASSA, spécialiste de la radicalisation : « les prisons sont un bouillon de radicalisation »



Comment gérer les détenus condamnés pour des faits liés au terrorisme et libérables d'ici à 2020



Libérer des détenus terroristes, un défi pour les autorités



Des programmes pour « susciter le doute » chez des personnes radicalisées



Radicalisation : E. PHILIPPE prépare son plan



Le gouvernement lance un plan tous azimuts de prévention de la radicalisation



Déradicalisation : « la réussite est que la personne parvienne à être actrice de sa propre vie »



Terrorisme : la problématique des « sortants »



Que faire des radicalisés à la sortie de prison



Comment libérer des détenus radicalisés sans prendre de risque



Eviter la prison : l'expérience du Québec



Justice restaurative : la réparation les yeux dans les yeux



Lutte contre la radicalisation : « les leçons des échecs ont été tirées »



Chronique la justice décodée : les enquêtes sociales rapides



Femmes battues : à Créteil, les associations demandent des moyens à la ministre



Chronique la justice décodée : Les stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels



Radicalisation : « Rive », le programme expérimental du gouvernement pour quitter le djihad



7 434
enquêtes
sociales
rapides
réalisées à
Paris

4 052 à
Bobigny

3 047 à
Créteil

2 570 à
Marseille

Après avoir été
précurseur en la
matière il y a près
de 40 ans, l'APCARS
demeure la première
association en
France en nombre
d'enquêtes réalisées
(17 000 sur 4
juridictions)

AU CŒUR DE LA JUSTICE

LES SERVICES D'ENQUÊTES

L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer deux types d'enquêtes : les enquêtes sociales rapides dans le cadre des comparutions immédiates et les enquêtes de personnalité dans le cadre d'affaires criminelles ou correctionnelles complexes.

En faisant valoir la singularité de la personne en attente d'être jugée, l'enquête sociale rapide (ESR) favorise l'individualisation de la réponse pénale. Les contraintes sont nombreuses et nécessitent de la part des équipes souplesse, réactivité et capacité d'adaptation.

En effet, en 1h30, les enquêteurs doivent retracer et vérifier, par des entretiens avec l'intéressé(e), ses proches et des tiers, les éléments clés de son parcours de vie. L'objectif est d'évaluer la situation globale de la personne (sociale, familiale, professionnelle) pour éclairer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale.

Témoignage

Faustin BARBE, étudiant en MASTER II de sociologie, qui a effectué un travail de recherche sur l'usage de l'ESR en comparution immédiate

« Au vu des premiers résultats, on constate que le juge du siège est l'acteur du procès qui mobilise systématiquement l'ESR durant l'audience, il est suivi de l'avocat de la défense et enfin du procureur de la République dans moins d'une affaire sur deux. L'enquête sociale rapide – sans évoquer les faits – se fait le porte-parole du prévenu et de l'enquêtrice sociale au procès, les stratégies discursives dont usent les acteurs lorsqu'ils l'utilisent tendent alors à : (1) juger une personnalité en raison de son caractère déviant à la norme sociale et (2) rendre compréhensible la commission d'un fait délictuel au regard d'une trajectoire sociale marquée par des épreuves. Ainsi, on peut se poser si l'objet du procès ne glisse pas, juge-t-on un délit ou juge-t-on une situation sociale ? »

Témoignage

Michelle CASSE, référente du service d'enquêtes sociales rapides de Paris, à propos de l'emménagement dans le nouveau Tribunal judiciaire des Batignolles

« On a eu beaucoup de difficultés au début pour trouver nos repères, et il y avait pas mal de dysfonctionnements dans la logistique du tribunal (des SAS aux alarmes stridentes, des portes trop lourdes, etc). Mais avec de la bonne volonté, nous nous sommes habitués ! On perd toujours beaucoup de temps dans les ascenseurs, on a trop chaud l'été et trop froid l'hiver, mais on a gagné en lumière et en confort ! »

Témoignage

Richard SAMAS SANTAFE, président de la 23^{ème} chambre correctionnelle au TGI de Paris

« L'enquête sociale rapide est importante à l'audience correctionnelle car elle permet d'essayer de comprendre qui est le mis en cause et si le tribunal peut envisager des mesures pour éviter la récidive. L'enquête sociale rapide – dans le cas où on a peu parlé du mis en cause – va être le socle de la discussion et permettre d'évaluer les perspectives de progression de la personne. Ainsi, il y a des éléments en plus du casier judiciaire, qui est souvent à charge ».



780
enquêtes de
personnalité
réalisées en
2018

156
citations aux
assises

68 %
des EP ont été
réalisées
dans le cadre
de procédures
criminelles
et

32 % de
procédures
correction-
nelles

AU CŒUR DE LA JUSTICE

LES SERVICES D'ENQUÊTES

Les enquêtes de personnalité (EP) sont ordonnées par des juges d'instruction, majoritairement dans le cadre d'affaires criminelles, mais également de procédures correctionnelles. Elles visent à une meilleure compréhension du parcours de la personne mise en cause, sur un plan tant familial, personnel, que scolaire et professionnel. La rencontre avec le prévenu - le plus souvent en maison d'arrêt - et les contacts avec son entourage proche permettent l'élaboration d'un écrit riche et approfondi. Afin d'éclairer au mieux le magistrat, la mise en perspective par l'enquêteur des informations recueillies permet de mettre en lumière des éléments de personnalité.

Dans le cadre des procès d'assises, les enquêteurs sont régulièrement appelés à témoigner, pour restituer oralement leur travail.

Témoignage

Monsieur Remi CROSSON DU CORMIER,
avocat général au tribunal de Paris

« Aujourd'hui, alors que les juges d'instruction effectuent de manière moins systématique les interrogatoires de curriculum vitae, l'enquête de personnalité a une importance considérable. Elle apporte, de la part d'un tiers extérieur, des éléments sur la situation de quelqu'un qui encourt de dix ans à la perpétuité. La plus value des enquêtes de personnalité de l'APCARS c'est le point de vue extérieur, neutre, enrichissant. Il y a un savoir faire qui rend cette pièce essentielle au dossier.

C'est aussi une pièce essentielle aux assises, sinon ce ne serait pas les assises. Si je peux me permettre, les enquêteurs font partie du paysage ! c'est incontournable une enquête de personnalité aux assises, car on juge un homme plus qu'un acte. »

Témoignage

Monsieur Dimitri DUREUX,
juge d'instruction au Tribunal de grande Instance
de Paris

« L'enquête de personnalité est d'autant plus utile quand, dans le dossier d'instruction, on a aucune information sur le mis en cause. Les enquêtes de l'APCARS sont très creusées, très vérifiées, et très bien rédigées. Il y a une analyse du parcours qu'on ne retrouve pas partout, des propositions finales, des axes de travail, et cette analyse nous donne de la matière pour nos interrogatoires. Ça peut permettre de faire réagir et réfléchir le mis en examen. Quand j'ai des situations atypiques, par exemple, des familles à l'étranger, je sais que je peux compter sur l'APCARS, qui va faire les démarches nécessaires, et tenir les délais. »



182 personnes
ont suivi
un stage de
responsabilisation
pour auteurs de
violence conjugale
(Créteil et
Marseille)

170 personnes
à un stage de
sensibilisation
aux produits
stupéfiants (Paris
et Créteil)

103
personnes à
un stage de
sensibilisation
à la lutte contre
l'achat d'actes
sexuels (Paris)
et

63 personnes
aux stages de
citoyenneté
(Marseille)

AU CŒUR DE LA JUSTICE

LES STAGES

Les stages, prononcés dans le cadre d'alternatives au poursuites par le Procureur de la république, permettent d'apporter une réponse pénale rapide, adaptée à certains types de délinquance, dans des affaires où l'introduction de poursuites pénales apparaît inopportune.

L'APCARS propose quatre types de stages : le stage de citoyenneté, le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, le stage de responsabilisation pour auteurs de violences au sein du couple et le stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels. Initié fin 2017, ce dernier stage a connu en 2018 un essor important, avec dix stages réalisés et 103 participants.

Ces stages viennent ajouter une forme de pédagogie à la réponse pénale, la loi est mieux comprise, mieux acceptée et ainsi le risque de récurrence diminué. Les objectifs visent, d'une part, à encourager les auteurs d'infraction à se questionner sur leurs actes et d'autre part à initier une réflexion, pour se projeter vers un éventuel changement.

Témoignage

Participants anonymes au stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

« Tous les thèmes abordés sont marquants, mais surtout les témoignages et les conséquences psychologiques de la maltraitance sur les prostituées ».
« Ces stages devraient aussi avoir lieu dans les lycées et les collèges [au vu de la précocité de l'âge d'entrée en prostitution, ndlr] ».

Participant anonyme à un stage de sensibilisation aux produits stupéfiants

« En venant je pensais qu'on me jugerait. Finalement j'ai appris des choses que je pourrai utiliser à l'avenir ».

Témoignage

François VIGNAUD, de la Fondation Scelles, co-animateur des stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

Le Parquet de Paris a désigné l'APCARS pour assurer les stages de sensibilisation des clients de la prostitution. La loi du 12 avril 2016 tend notamment à sensibiliser les acheteurs de prestations sexuelles et prévoit la possibilité de suivre une journée de sensibilisation pour les contrevenants sélectionnés. L'APCARS a choisi de faire appel aux ressources documentaires de la Fondation Jean et Jeanne Scelles : connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle. Les sessions sont ainsi co-animées dans un objectif pédagogique d'information et de sensibilisation, où les échanges sont favorisés. Les sessions se terminent par les témoignages de femmes victimes et, avant de conclure, l'accueil et l'exposé d'une survivante, personne ayant réussi à s'extraire de la prostitution et en rémission des traumatismes subis.

Les stagiaires sont invités à évaluer de façon anonyme le fond et la forme de la session. Si initialement 50% estimaient le stage inutile, quasi 90 % estiment avoir acquis des connaissances et changé leur regard sur la prostitution. Enfin, près de 90% pensent que le stage est utile à la prévention de la récurrence.



752
contrôles
judiciaires
réalisés sur
les juridictions
de Paris,
Marseille,
Créteil,
Bobigny et
La Réunion

AU CŒUR DE LA JUSTICE

CONTRÔLES JUDICIAIRES

SOCIO-ÉDUCATIFS

Le contrôle judiciaire est une mesure décidée par le juge afin de s'assurer de la présence du justiciable devant la justice, et de limiter le risque de récidive tout en évitant le placement en détention provisoire.

La personne concernée doit alors se conformer à un ensemble d'interdictions et d'obligations fixées par le juge jusqu'à la date d'audience.

Le contrôleur judiciaire est l'interlocuteur du justiciable dans le cadre de cette mesure pouvant durer quelques semaines à plusieurs années. Sa mission est double : veiller au respect du cadre fixé par le juge et lui signaler tout manquement d'une part, évaluer la situation du justiciable et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé en l'orientant vers les structures adaptées d'autre part.

En juin 2018, l'APCARS a ouvert une antenne localisée à Saint-Denis de la Réunion, susceptible d'intervenir sur demande du TGI de Mayotte et des deux TGI de la Réunion (Saint-Pierre et Saint-Denis).

Témoignage

Emilie LAYRAL,
contrôleuse judiciaire au service de Créteil

« Cet aspect « socio-éducatif » du contrôle judiciaire place la prévention de la récidive au cœur de notre démarche, avec comme objectif la mise en place d'une « stratégie d'accompagnement au changement » (évaluer les ressources de la personne, mettre en œuvre des objectifs de développement atteignables et susceptibles d'évoluer, solliciter une réflexion par des échanges sur sa vision de sa situation et des résistances qui pourraient entraver le bon déroulement de la mesure ainsi que les perspectives de (ré)insertion). »

Témoignage

Monsieur B., contrôlé judiciaire à Créteil

« Au début, je ne pensais pas que le CJ pouvait m'apporter quelque chose (je venais de connaître la prison), je n'étais pas vraiment motivé. Aujourd'hui je me rends compte que ça m'a aidé à faire le tri dans ma vie, à faire une formation à retrouver du travail et maintenant j'y tiens, je continue, »



Témoignage

Audrey MARTIN,
Vice-Procureure section famille jeunesse du parquet
de Marseille

« La convocation par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire constitue le mode de poursuite le plus utilisé par le parquet de Marseille en matière de violences conjugales. La fréquence et le sérieux des suivis effectués dans ce cadre par l'APCARS permet de vérifier, et de rendre compte le cas échéant, en cours de mesure, du suivi ou de la violation de certaines obligations ou interdictions mises à la charge des prévenus. Le travail accompli en ce sens constitue un gage d'efficacité en termes de protection des victimes, et de crédibilité de la mesure, avec la prise en charge des violations les plus significatives et leur sanction éventuelle par une révocation de la mesure. La qualité de l'accompagnement permet à un nombre non négligeable de prévenus de se présenter à l'audience de jugement avec une évolution positive. Du fait de leur qualité, les rapports de fin de mesure constituent des éléments ayant une incidence importante sur la nature et le quantum des réquisitions, et par suite des peines prononcées. Il s'agit d'un outil majeur en ce qu'il permet de prononcer des sanctions adaptées aux situations, gage essentiel d'appropriation de la décision judiciaire par les condamnés, et de lutte contre la récidive. »

Témoignage

Monsieur M., contrôlé judiciaire à La Réunion

« Après 6 mois de détention provisoire, j'ai été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire. Avant les premiers rendez-vous, j'avais une certaine appréhension sachant que l'APCARS et ma contrôlease judiciaire avaient le pouvoir de me renvoyer en détention si je manquais les rendez-vous ou si ça ne se passait pas bien, et qu'elle serait surtout là pour me mettre des bâtons dans les roues du fait de ce pouvoir et du contrôle exercé. Il n'en a rien été, bien au contraire, Mme Brochet est une personne pleine d'empathie et de franchise à qui je peux faire confiance. Elle a une excellente connaissance du droit pénal et civil, ainsi que du (trop) petit milieu de la justice réunionnaise. Elle a toujours été là pour me soutenir, disponible lorsque j'avais par exemple besoin de la voir en dehors de nos rendez-vous programmés à l'avance et me bousculer gentiment pour continuer à toujours aller de l'avant.

À Marseille,
en 2018, des
groupes de paroles
pour auteurs
de violences
conjugales ont
été mis en place
dans le cadre du
contrôle judiciaire

Animés par un
psychologue,
ces groupes ont
accueilli

163 participants

RIVE a accompagné

22 personnes,
12 hommes et
10 femmes depuis
janvier 2017 et
la plupart d'entre
elles ont fait
l'objet de plus de

400 heures
d'intervention

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

RIVE

Le dispositif RIVE (Recherche et Intervention sur les Violences Extrémistes) a pris fin le 3 octobre 2018 après deux ans d'activité.

La prise en charge consistait à compléter le suivi réalisé par le SPIP à travers une intervention intensive et pluridisciplinaire auprès de personnes, en milieu ouvert, poursuivies ou condamnées pour faits de terrorisme ou repérées par l'administration pénitentiaire comme radicalisées et faisant l'objet d'un contrôle judiciaire ou d'une mise à l'épreuve. Aucun incident n'est survenu au cours des accompagnements RIVE pendant les 2 ans : ni départ du dispositif, ni incident de type violence, menaces ou récidive, ni rupture dans la relation entre les intéressés et l'équipe RIVE, malgré des contextes criminogènes. L'équipe a observé de nombreuses évolutions, tant dans le discours que dans le comportement ou les actes des personnes prises en charge, tournées vers une meilleure insertion dans la société. Ces résultats positifs sont le fruit d'une conjonction de facteurs : une équipe expérimentée renforcée par des formations ciblées (en psychologie, criminologie, droit, utilisation d'outils d'évaluation du risque de récidive et de la violence extrémiste), la pratique du mentorat, une coordination étroite avec les SPIP et l'apport méthodologique d'experts et chercheurs d'horizons divers.

Témoignage

**Témoignage de madame S, à propos de
l'impact de sa prise en charge par RIVE**

« Avant, j'étais du genre à suivre les discours des autres. Maintenant, je laisse le Coran me parler à moi-même, et j'utilise mon cerveau pour retenir ce qui me semble vrai par rapport à la société d'aujourd'hui (...) Ma lecture est moins littérale. Avant, je pensais que la femme était inférieure, qu'elle devait rester à la maison. Je me mettais plein de freins. Aujourd'hui, je sais qu'une femme peut être une bonne musulmane tout en vivant dans son temps. Par exemple, je porte le voile mais je l'enlève si mon travail le nécessite. »

Témoignage

**Nicole BELLOUBET,
Ministre de la justice (interview du 31 mai 2018)**

« Ce suivi, contrairement à ceux évoqués avant, est individualisé, et adapté : la personne peut être suivie par des éducateurs, un psychologue, un référent religieux, un psychiatre... Et là encore, il s'agit d'assurer une réinsertion la meilleure possible. C'est un travail qui dure au moins un an, mais qui peut se poursuivre, en fonction de ce que décide le juge d'application des peines. De cette manière, nous avons également eu de bons résultats : des jeunes que nous avons réussi à sortir des griffes de la radicalisation. L'implantation à Lille répond surtout à une volonté de maillage du territoire : outre Paris, nous déployons également Rive à Marseille et Lyon. »



**Le CHRS
parisien dispose
au total de**

130 places :
128 en chambres
d'hôtel et
2 en studios

En 2018,

214 personnes
ont été prises en
charge à Paris
(99 entrants et
88 sortants)

316 personnes
ont bénéficié de
la permanence
juridique et
109 personnes
d'entretiens avec
la psychologue

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

CHRS

Les équipes des deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics placés sous mains de justice ou sortants de prison, particulièrement précarisés et isolés.

L'accompagnement est proposé par un référent unique, qui s'appuie sur la rencontre et la co-construction d'un projet dans le respect de la singularité et de la temporalité de la personne accueillie. Ainsi, un des objectifs est de favoriser l'autonomie des personnes reçues et ce grâce à un suivi socio-éducatif global et individualisé (accès au droit, à l'emploi, au soin, au logement).

Les problématiques sanitaires étant prégnantes chez le public reçu, le VERLAN a, depuis les années 1990, choisi de faciliter l'accès aux soins en sollicitant le médecin généraliste situé à proximité, devenu ensuite le Pôle de Santé des Envierges, avec qui une convention a été signée en novembre 2018.

Cette structure regroupe des professionnels de santé (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, pharmacien) et du social. Elle s'engage ainsi que ses partenaires à améliorer l'accès aux soins de qualité pour tous les habitants du quartier en favorisant la coordination entre le Pôle de Santé et les professionnels amenés à intervenir dans le parcours d'un patient sur le plan médical, paramédical ou social ; ceci afin de tenter de réduire les inégalités sociales de santé sur le territoire du Pôle.

La convention a pour objet de formaliser les engagements réciproques du Pôle de Santé des Envierges et de notre CHRS (le SAFRAN bénéficie également de ce partenariat depuis la signature de la convention) pour optimiser l'accès aux soins des personnes résidentes.

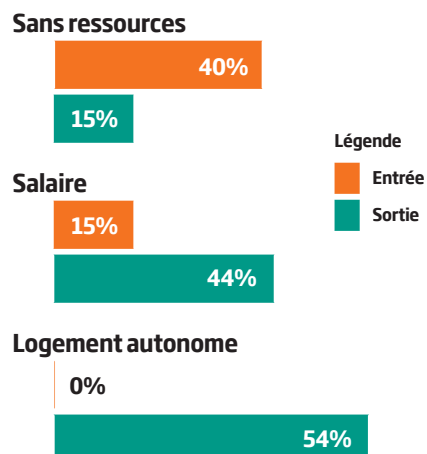


AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Au Safran, trois dispositifs d'accueil sont consacrés aux personnes présentant des problématiques spécifiques :

- Absence d'hébergement, repéré en amont d'un passage en comparution immédiate par nos équipes d'enquêtes sociales rapides (12 personnes accueillies en 2018)
- Usage de crack (prise en charge dans le cadre d'une injonction thérapeutique, dispositif APSIT) (15 personnes accueillies en 2018)
- Nécessité de décohabitation d'un conjoint violent (dispositif APVC) (9 personnes accueillies en 2018)

IMPACT DE NOS CHRS PARISIENS SUR LA SITUATION DES USAGERS



Témoignage

Marie-Astrid DECAIX,
travailleur social au SAFRAN

« Les personnes accueillies sur ces dispositifs s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement spécifique à chaque modalité d'orientation. Cependant, nous mobilisons les outils d'accueil proposés en CHRS (règlement de fonctionnement, contrat de séjour, renouvellement DRIHL, signalement SIAO) et en ce sens, les séjours peuvent tout à fait se prolonger au-delà des durées précisées des dispositifs afin de permettre la poursuite du travail engagé par la personne. Ainsi, quand elle en fait la demande et qu'elle respecte les modalités d'accueil, son séjour se poursuit sur une place hors dispositif. »

Témoignage

Julie BUQUET,
chef de service du SAFRAN

« Concernant les publics, cette année 2018 a fait apparaître, encore plus que les autres années, les problèmes psychiatriques des usagers. Il y a une importante proportion de personnes qui présentent un cumul de problématiques : addictive, judiciaire, psychiatrique. Ce qui apparaît donc en question prioritaire c'est celle de la santé mentale.

Par ailleurs, grâce à la solidité de l'équipe, son savoir-faire et ses compétences, on se félicite du fait que, malgré la population reçue, nous n'avons à déplorer aucune dégradation ou comportement violent ».

Témoignage

Monsieur TARASCONI, directeur du SPIP 75

« Par définition, l'objectif du SPIP est la prévention de la récidive et/par la réinsertion : dans le cadre de violences au sein du couple, ces deux objectifs ne peuvent être atteints la plupart du temps qu'en visant la décohabitation des personnes auteurs et victimes (présumées ou avérées). Dès lors, l'orientation vers des hébergements spécifiques des auteurs via le dispositif APVC en partenariat avec l'APCARS et le CHRS le SAFRAN est plus qu'opportun et sensé. La rapidité d'une recherche dans de tels cas est primordiale afin de ne pas subir les effets désocialisants d'une sortie du domicile commun. De plus, faire diminuer le risque d'errance fait d'autant baisser le risque de retour au domicile et donc de potentielle récidive. Ainsi, tant pour le public suivi par le SPIP que pour la personne supposément ou reconnue victime, il y a un intérêt immédiat à trouver rapidement une place d'hébergement adapté. Cela fait d'autant plus sens quand cet hébergement s'accompagne d'une prise en charge sociale. Dès lors il est fondamental de conserver voire d'étendre ce dispositif s'affranchissant exceptionnellement des procédures d'orientation classiques. »



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Le CHRS à Marseille dispose de

35 places :
23 en chambres
d'hôtel et
12 en studios

En 2018,

74 usagers ont
été reçus (39
entrants -
37 sortants)

Le CHRS est doté
d'un référent santé
(infirmière) qui a
réalisé cette année

161 entretiens
auprès de
63 personnes

Le CHRS Athènes a proposé cette année deux ateliers collectifs à ses usagers, un atelier culture et un atelier logement. Ces ateliers favorisent l'accès à de nouvelles connaissances et les échanges avec les autres usagers, les bénévoles et les professionnels permettent de restaurer le lien social. Par ailleurs une convention a été signée avec l'association En Chantier, pour faciliter l'accès aux usagers à différents services de la structure : Epicerie Solidaire, Cantine du Midi, Ateliers bonne santé (pour améliorer l'accès à l'alimentation et donner de bons réflexes alimentaires).

Témoignage

Marie-Lys DORRIER,
éducatrice CHRS ATHENES

« Les ateliers collectifs permettent d'informer et de sensibiliser les personnes sur les différentes possibilités et démarches pour accéder à un logement. Le but est de les amener à se projeter, et leur apporter les outils de base pour leur futur statut de locataire (budget, droit et devoirs du locataire, habiter son logement et l'entretenir...). Je suis contente que l'on ait pu créer un autre temps collectif, qui favorise le lien social, et dynamise les personnes, dans ces prises en charge souvent trop individuelles. Ils se re-familiarisent avec le collectif, échangent entre eux autour de leur vécu, leurs idées, et apprécient ce moment convivial, autour d'une collation pendant l'atelier. »

Témoignage

Christopher PERRET,
bénévole pour les services CHRS et RSA qui accompagne les usagers

En relation avec les équipes de l'APCARS deux activités ont été proposées au cours de l'année 2018 :

- Randonnée commentée aux Calanques de Sugiton et Morgiou avec pique-nique,
- Places réservées dans le cadre de la Tournée des Chants de Noël, organisée par le Département des Bouches-du-Rhône.

Bénévole dans l'accompagnement de ce public « empêché » vis-à-vis du monde culturel, j'ai pris la mesure du fait que chacun nourrissait le souhait de tisser un véritable lien social.

Aussi, j'ai apprécié le travail réalisé en amont par les équipes de l'APCARS Il a sans aucun doute favorisé la réception des propositions que j'ai faites.

Pour 2019, d'autres actions culturelles et artistiques pourront être mises en œuvre en lien avec le personnel de l'accueil R.S.A et du C.H.R.S de l'APCARS.

Ces activités pourraient prendre la forme d'un jeu de piste dans le quartier du Panier, des participation gratuites ou à tarif réduit à des spectacles (théâtre, musique, cirque...), la découverte de villages provençaux notamment dans le cadre de MPG 2019, ramassage de déchets ou autre activité éco-citoyenne...



589 hommes et femmes suivis pour une file active de **450** foyers sur l'année
1578 entretiens réalisés par les référents sociaux

En détention, le relais RSA Baumettes a accompagné **181** bénéficiaires dont **55** dans le cadre d'une préparation à la sortie

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

LIEU D'ACCUEIL RSA

À Marseille, le lieu d'accueil RSA accompagne et oriente des bénéficiaires du RSA au long de leur parcours d'insertion, en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et les référents emplois du territoire marseillais.

L'accompagnement s'appuie sur la base d'un contrat d'engagement réciproque, renouvelable, qui contient des actions déterminées à entreprendre. L'objectif étant de lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, il peut s'agir d'une aide à la mise en œuvre des droits sociaux, de l'introduction de démarches administratives, d'orientation vers des partenaires (santé, logement, etc).

Deux matinées par mois, le lieu d'accueil RSA propose au public accueilli des visites culturelles, suivies d'échanges, afin de sortir de l'isolement. Un atelier numérique a également été proposé aux usagers en 2018 et remporté un franc succès. Il est ouvert aux usagers du CHRS et du service Justice.

Témoignage

Muriel DIARTE,
agent administratif RSA en charge
de l'atelier numérique

« L'atelier numérique est devenu un lieu d'échange et de convivialité. Les personnes qui le sollicitent en ressortent beaucoup plus assurées qu'à leur arrivée. Ils s'enhardissent à saisir la souris, et certains vont même parfois jusqu'à double cliquer sur un navigateur pour voir ce qu'il se passe ... Ils sont beaucoup plus confiants et moins stressés lorsqu'ils doivent effectuer leurs démarches administratives. Il ne ressort que du positif de cet atelier autant pour les suivis que pour moi. »

Témoignage

**Participants à l'atelier
numérique**

« En tant que participant, avec mon épouse, à l'atelier numérique, nous sommes satisfaits de l'accueil ainsi que du changement par rapport à notre connaissance en informatique, on se sent plus à la hauteur qu'avant, sans oublier le grand égard qui nous vient de notre référente numérique, on la remercie. »

« J'ai participé à l'atelier numérique au lieu d'accueil RSA et je considère que cet atelier est très utile pour les personnes ayant aucune connaissance en informatique. L'atelier est très accueillant, en présence de la référente numérique, qui a répondu à mes besoins et mes attentes ».



500 entretiens
individuels menés
auprès des 106
personnes suivies

16 ateliers
collectifs mis en
place

2 participations à
des Forum Emploi

3 journées
entreprises
organisées

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

INSERTION PROFESSIONNELLE

À MARSEILLE

Le service Emploi, créé en 2016 en soutien au CHRS Athènes, propose aux personnes suivies un accompagnement personnalisé, afin d'élaborer un projet professionnel adapté, réaliste et pérenne.

Pour ce faire, le service emploi s'appuie notamment sur des entretiens individuels réguliers, des ateliers collectifs, l'organisation de « journées entreprise » et propose une préparation aux entretiens de recrutement.

En 2018, 106 personnes en ont bénéficié, orientées par le CHRS mais aussi par le service justice de l'APCARS.

Témoignage

Camille MATHIEU,
accompagnatrice socioprofessionnelle,
Croix Rouge Insertion

« Au-delà du recrutement de personnes suivies par l'APCARS dans le cadre de chantiers d'insertion, cette année nous avons développé une relation toute particulière, avec la mise en place de journées de rencontres et d'immersion pour les publics, permettant la découverte de nos différents métiers, notamment par la visite de la Ressourcerie de Croix Rouge Insertion Impulse Toit et des mises en situation d'emploi. C'est un lien privilégié que nous continuerons d'entretenir en 2019 entre le pôle accompagnement d'Impulse Toit et la référente emploi de l'APCARS. »



1 989
entretiens ont
été réalisés sur
les
5
établissements
et
984
nouveaux
dossiers ont
été ouverts

AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSERER

POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

L'APCARS gère le point d'accès au droit des 5 établissements pénitentiaires des Bouches du Rhône (centres pénitentiaires de Marseille et de Luynes, centres de détention de Salon de Provence et de Tarascon, Maison centrale d'Arles).

Dans ces PAD, des juristes délivrent aux détenus qui en font la demande des informations juridiques lors d'entretiens gratuits et confidentiels, et de sessions collectives.

Ces missions nécessitent de la part des juristes des connaissances solides et transversales en droit, car les domaines d'intervention sont variés : procédure pénale, droit de la famille, droit des étrangers, du travail, de la consommation, du logement, etc.

Les démarches entreprises permettent de limiter les conséquences désocialisantes de la détention, de préparer la sortie et favoriser la réinsertion sociale voire familiale des personnes.

Témoignage

Florence AGUESSE , juriste PAD

L'ouverture du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes II et l'arrivée des premiers détenus au mois d'avril 2018 a nécessairement impulsé une nouvelle organisation pour le PAD. Par sa capacité d'accueil le centre pénitentiaire d'Aix-Luynes est devenu le troisième centre pénitentiaire de France après Fleury-Mérogis et Fresnes. J'ai donc dû m'adapter à cette nouvelle structure, ce qui n'est pas sans quelques contraintes au quotidien : depuis juin 2018 j'assure mes permanences sur les deux établissements. Les deux sites sont reliés par un mur d'enceinte et par la mutualisation de plusieurs services avec lesquels je travaille régulièrement (greffe , administration ...) mais ils sont géographiquement éloignés et les fonctions mutualisées sont toutes basées sur Aix II... J'ai dû aussi faire face à la montée en charge rapide des effectifs, puisque ce nouvel établissement s'inscrit dans une politique régionale d'affectation de la population pénale, et à l'augmentation corrélative des demandes à traiter. Cependant dans ce nouvel espace je bénéficie de meilleures conditions de travail ; j'ai également la satisfaction d'intervenir au PIPR (Pôle d'insertion et de prévention de la récidive) sur Aix II, dans la cadre du pôle de préparation à la sortie, ce qui place le PAD au cœur du dispositif de la réinsertion des personnes détenues.

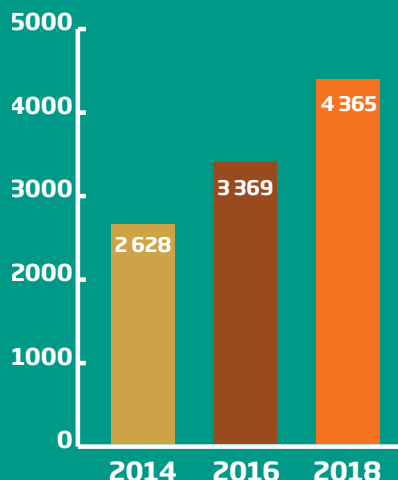
Témoignage

Stéphane P., incarcéré sur le site d'Aix II

« Je suis incarcéré depuis décembre 2014 et très vite j'ai sollicité l'aide du PAD, ne sachant pas effectuer plusieurs démarches : aide pour les prud'hommes, suivi de dossiers dans lesquels j'étais victime avant ma détention, constitution de plusieurs dossiers d'aide juridictionnelle avec suivi des démarches, aide et conseil sur ma situation bancaire puis, en ce moment, pour les démarches de succession suite au décès de ma mère. Je trouve que le PAD est une aide importante en détention et ceci pour tous les profils de personnes détenues venant de tous les milieux sociaux car nous perdons beaucoup de moyens et la moindre erreur de notre part par méconnaissance en droit et de nos droits peut engendrer de graves préjudices irréversibles. C'est pour cela que l'aide de madame AGUESSE du PAD est indispensable ici. »



NOMBRE DE PERSONNES REÇUES AU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES



4 823
victimes
reçues en
2018 dont
786
entretiens
réalisés
avec les
psychologues

AU CÔTÉ DES VICTIMES

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES

VAL DE MARNE

À tous les stades de la procédure, le bureau d'aide aux victimes de l'APCARS, situé au TGI de Créteil, accueille gratuitement et confidentiellement toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale, d'un attentat ou d'une catastrophe collective. La prise en charge proposée est globale et pluridisciplinaire, tel que le préconise la fédération France VICTIMES en :

- Offrant une information sur les droits ;
- Proposant une aide psychologique ;
- Assurant un accompagnement social ;
- Écoutant et orientant vers des services spécialisés et des partenaires judiciaires.

Les juristes proposent également des permanences d'aide aux victimes dans plusieurs MJD (Maisons de justice et du droit) du département, afin de favoriser la proximité avec les citoyens.

Le service d'aide aux victimes assure également une permanence dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes (SDAV) au sein du service de l'unité médico-judiciaire de Créteil (UMJ).

Témoignage

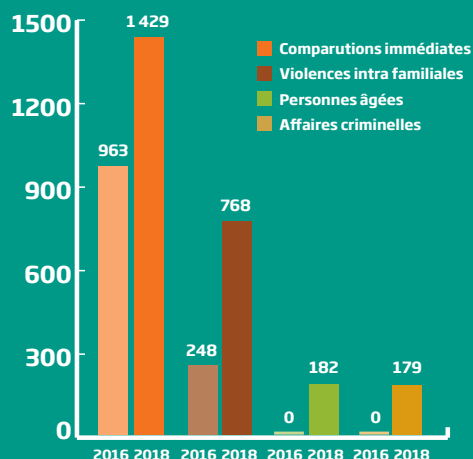
Caroline PIRES DOS SANTOS,
greffière de la MJD de Champigny sur Marne

« Des juristes du service d'aide aux victimes de l'APCARS proposent une permanence à la maison de la Justice et du Droit de Champigny sur Marne, toutes les semaines. Cette permanence permet aux citoyens une proximité pour rencontrer une juriste, et il y a également un partenariat mis en place sur des interventions en milieu scolaire. L'objectif étant de faire venir directement les jeunes à la MJD. Les juristes qui animent la permanence maîtrisent très bien les procédures et peuvent mettre en avant la vision de la victime, alors que les jeunes ont souvent tendance à se concentrer sur eux-mêmes, sans penser aux victimes et aux conséquences sur elles de la commission d'une infraction. Ce sont des professionnelles qui ont un très bon contact avec les jeunes et d'excellentes compétences techniques sur la connaissance des procédures ».



Exemple de proactivité

NOMBRE DE VICTIMES CONTACTÉES
PAR LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES
DU TGI DE CRÉTEIL



1 350
élèves ont été
rencontrés dans
le cadre des
interventions en
milieu scolaire

AU CÔTÉ DES VICTIMES

En 2018, les axes de proactivité fixés par le parquet dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes et confiés au bureau d'aide aux victimes ont pu être déployés intégralement (personnes âgées, comparutions immédiates, violences intra familiales, affaires criminelles).

Par ailleurs, les interventions en milieu scolaire se sont développées, leur but étant de faciliter la compréhension de la procédure pénale et le droit des victimes. Il s'agit d'éclairer et d'informer les adolescents sur les conséquences d'un acte délinquant et notamment ses répercussions sur les personnes victimes.

Témoignage

Madame ZUBER,
proviseur adjoint du lycée Montaleau, Sucy en Brie

« En février et mars 2018, l'association est intervenue auprès de 6 classes sur les 7 secondes du lycée. Cela représente environ 150 jeunes.

Sur la fin de l'année scolaire 2017/2018 et sur ce début d'année scolaire 2018/2019 nous n'avons eu que très peu de cas de harcèlement dans les classes de premières qui avaient bénéficié de ces rencontres. Dans ces rares cas, le rappel à la loi a été grandement facilité par les informations qui avaient été données par l'APCARS.

Lors de chaque rencontre les échanges ont été riches, les professeurs présents ont apprécié les précisions apportées par les juristes de l'association. Il est toujours difficile d'estimer les retombées de ces rencontres chez les élèves si ce n'est le ressenti d'un climat plus serein au niveau des relations entre les jeunes. »

Témoignage

Virginie PINEL,
juriste du BAV, qui anime les
interventions en milieu scolaire

« Les actions de prévention en milieu scolaire visent non seulement à développer l'analyse des élèves, les préparent à l'exercice de leur citoyenneté, leurs permettent de se mettre à la place de la victime et d'avoir un point de vue global sur le droit pénal. Cette mission est enrichissante, tant d'un point de vue professionnel que personnel. Il me semble primordial de continuer dans ce sens. »



130
professionnels
ont été
sensibilisés
à la justice
restaurative

Dans le cadre du
partenariat avec
le SPIP 95,
304 personnes
ont été
contactées, et
35 entretiens
de préparation
ont été réalisés
en vue de
rencontres
condamnés/
victimes
et détenus/
victimes
en 2019

AUX CÔTÉS DES VICTIMES

JUSTICE RESTAURATIVE

Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer leurs répercussions.

L'année 2018 est révélatrice d'un intérêt croissant des professionnels pour la justice restaurative auprès des mineurs. En ce sens, le Service Régional de Justice Restaurative développe des partenariats avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et certaines juridictions, dont les juges des enfants du tribunal de Nanterre.

Ainsi, plusieurs médiations restauratives ont été initiées dans les Hauts de Seine.

Par ailleurs, le partenariat avec l'administration pénitentiaire a pu être pérennisé dans le cadre de la préparation de rencontres détenus/ victimes et condamnés/victimes.

Témoignage

**Kahina BELHADDAD et
Clémentine CLAVREUL,**
coordinatrices du SRJR

« On perçoit, chez les personnes rencontrées, dès les entretiens de préparation, un besoin d'écoute et de dialogue. Ça nous invite à travailler à une meilleure sensibilisation des publics pour permettre à tous un accès égal à l'information. »

« Travailler avec les mineurs est source de nouveaux questionnements et réflexions, mais cela enrichit nos pratiques. La collaboration avec les éducateurs, que ce soit pour la mise en place de médiations ou d'atelier de sensibilisation des jeunes, se poursuivra en 2019. »

Témoignage

**Auteurs et victimes
ayant participé à des rencontres
condamnés-victimes**

« Pendant le procès, je n'avais rien pu exprimer. Face à la douleur des proches de la victime, ça n'aurait fait qu'empirer les choses. Là, j'ai pu dire que j'étais désolé à d'autres, et quelque part à eux. Ça faisait du bien » (auteur)

« Les entretiens de préparation m'ont permis de prendre conscience de certaines choses et d'avancer dans ma vie et je reste intéressée pour participer aux futures rencontres. Je me suis vraiment sentie écoutée et en confiance. » (victime)

Témoignage

**Échanges de lettres dans
le cadre d'une médiation
restaurative indirecte**

« Je voudrais m'excuser de lui avoir fait du mal. Ça n'était pas mon but. J'espère qu'elle arrivera à me pardonner un jour... » - jeune auteur, 18 ans (mineur au moment des faits)

« J'ai besoin de comprendre pourquoi il a commis cet acte. Je me suis dit qu'en lisant cette lettre je verrais en lui une forme d'humanité » - Victime, 41 ans



RAPPORT FINANCIER



Elvys Fiokouna
Trésorier de l'APCARS

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

Au 1er juin, un nouvel établissement a été créé à la Réunion pour répondre dans un premier temps, à l'activité d'enquêtes de personnalité et de contrôles judiciaires.

A l'issue de la décision de non renouvellement du marché public RIVE en juillet, le service a fermé fin septembre.

Le total des produits d'exploitation, hors reprise des amortissements et provisions, s'élève à 7 983 k€ (- 6,25 % par rapport à 2017). Il se répartissent en 37 % de produits sur frais de justice

(activité payée à l'acte par les tribunaux), 32 % dotation globale de financement (activité CHRS), 16% de subventions diverses, 13 % de financement via un marché public (service RIVE) et 2% de participation des usagers (stages alternatifs aux poursuites et CHRS).

L'activité socio-judiciaire dans les tribunaux connaît, quant à elle, une légère évolution (+1% par rapport à 2017).

Les reprises de provisions, d'un total de 495 k€ (+23 % par rapport à 2017) rassemblent essentiellement les reprises d'indemnités de départ en retraite (78 %) et une reprise de provision pour litige (20%).

Le montant total des charges d'exploitation, hors amortissements et provisions, se monte à 8 455 k€ (+4 % par rapport à 2017). Cette augmentation est essentiellement liée à la fermeture de RIVE qui a engendré des licenciements mais également à l'ouverture du service à la Réunion où 2 ETP ont été recrutés.

Les 373 k€ de provisions pour risques et charges sont essentiellement constituées de 90% de provisions pour indemnités de fin de carrière et 10% de provisions pour litige.

Les dotations aux amortissements diminuent de 8%. Il n'y a pas eu d'investissements importants engagés en 2018. La totalité des immobilisations liées à RIVE a été amortie.

BILAN 2018

A l'actif

Les immobilisations corporelles ont diminué de 81 k€ (+76 k€ d'acquisitions et - 128 k€ de mise au rebut). Les travaux d'aménagement et mobilier liés aux locaux de Rivoli ont été totalement sortis, dans la mesure où le bail a été dénoncé et le déménagement réalisé fin 2018.

Les 2 370 k€ de créances inscrites à l'actif circulant du bilan sont constituées de créances liées aux services judiciaires (80%) et des subventions à recevoir (12%). Le montant total de ces créances diminue de 3% par rapport à 2017.

Au passif

Les fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) sont en baisse de 274 k€ par rapport à 2017, portant leur total à 1 313 k€.

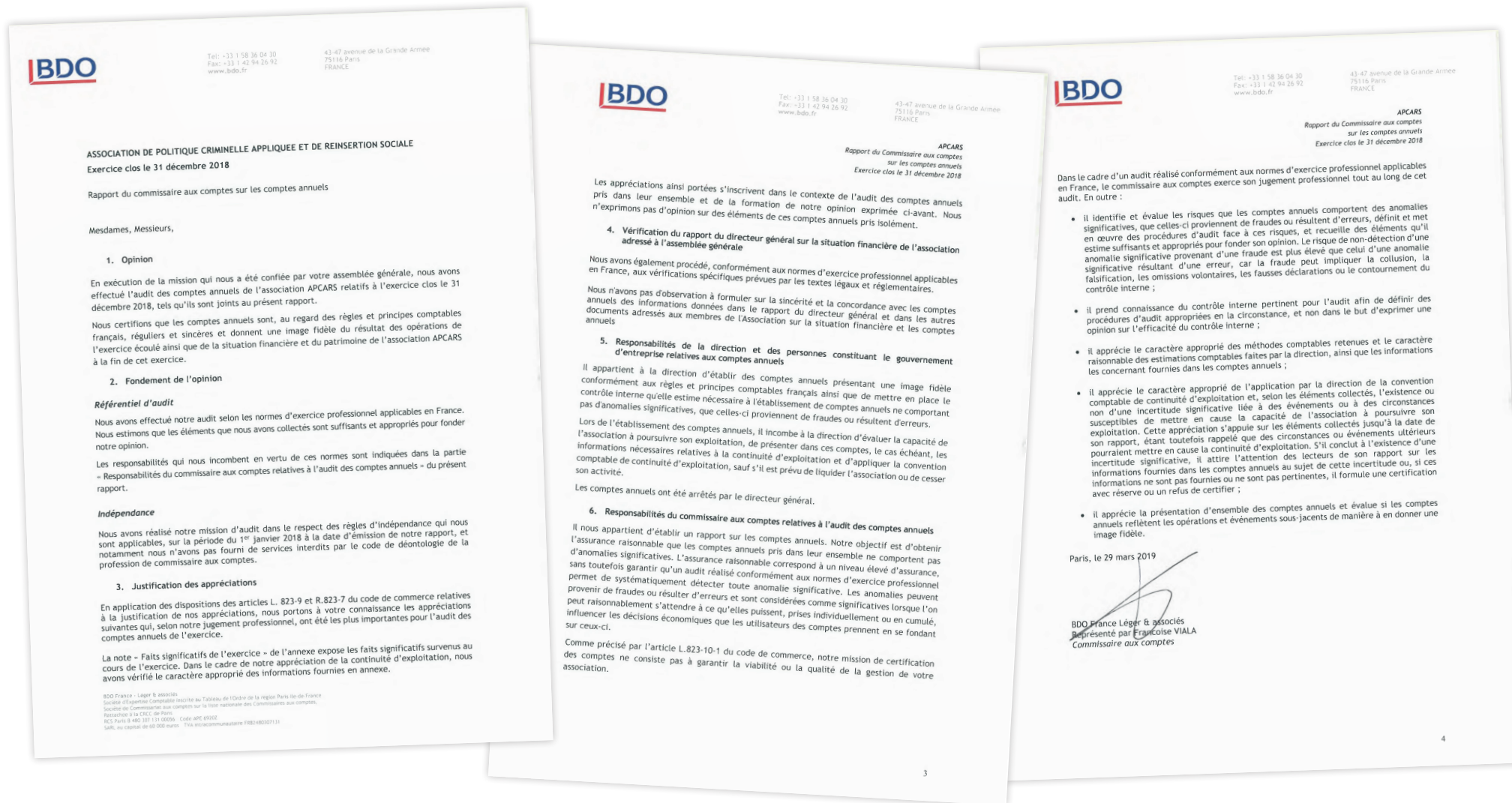
Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 480 k€ (-121 k€ par rapport à 2017)

Les fonds dédiés s'élèvent à 42 K/€, soit une diminution de 282 K/€ dû principalement à l'utilisation des compléments de financement de la part de la cour d'appel de Paris de 2017 (aide aux victimes) et la reprise de fonds dédiés pour restructuration qui provenaient d'une subvention exceptionnelle accordée par la DRIHL en 2013.

Les dettes, d'un total de 1 021 K/€ en légère baisse par rapport à 2017 de 7 K/€. Cela concerne principalement l'emprunt liés à d'anciens travaux au Safran, les charges à payer et les dettes fournisseurs, fiscales et sociales.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMPTE DE RÉSULTAT

2018

	RÉSULTAT AU 31/12/2018	RÉSULTAT AU 31/12/2017
Achats	98 697	97 838
Services extérieurs	1 908 983	1 823 334
Autres services extérieurs	1 109 408	1 019 079
Impôts et taxes	308 358	321 402
Salaires et charges sociales	4 938 018	4 714 583
Provisions congés payés	9 303	19 166
Provisions charges congés payés	37 205	12 458
Autres charges	45 587	34 203
Charges d'exploitation	8 455 558	8 042 063
Produits taxations	4 117 206	4 018 847
Participation forfaitaire usagers	165 713	181 631
Cotisations - dons	10 320	20 365
Subventions	3 647 814	4 252 926
Autres produits de gestion courante	41 949	41 689
Produits d'exploitation	7 983 003	8 515 459
Résultat brut d'exploitation	-472 555	473 396
Charges financières	773	1 638
Charges exceptionnelles	86 128	24 664
Dotations aux amortissements	172 867	187 250
Dotations aux provisions	373 961	393 903
Dotations aux fonds dédiés	41 500	197 600
Produits financiers	107	437
Produits exceptionnels	9 787	17 779
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	32 825	83 712
Reprise des amortissements et provisions	510 523	421 575
Reprise sur fonds dédiés	323 561	42 178
Résultat comptable	-270 980	234 022



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF

ACTIF CONSOLIDÉ		AU 31/12/2018		AU 31/12/2017
		VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	62 783	47 420	15 363
	Concessions, brevets et droits assimilés (site internet, logiciels)	56 783	47 420	9 363
	Immobilisations incorporelles en-cours	6 000	-	6 000
		-	-	-
	Immobilisations corporelles	981 687	710 789	270 898
	Installations générales, agencements, aménagements	548 522	378 751	169 771
	Matériel de bureau et informatique	335 432	244 710	90 723
	Mobilier	90 048	80 005	10 043
	Autres immobilisations corporelles	7 685	7 323	362
	Immobilisations en-cours	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières	63 239	-	63 239
	Titres immobilisés	275	-	275
	Dépôts et Cautionnements	62 965	-	62 965
		-	-	-
	Total I	1 107 709	758 209	349 501
	Stocks et en-cours	-	-	-
	Créances et comptes rattachés	2 370 375	-	2 370 375
	Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
	Clients et comptes rattachés (taxations et enquêtes)	2 188 279	-	2 188 279
	Autres créances	182 096	-	182 096
RÉGULARISATION	Disponibilités	15 351	-	15 351
	Banques	-	-	-
	Livret A et compte épargne	-	-	-
	Caisse d'épargne	-	-	-
	Banque Postale	-	-	-
	Caisses	15 351	-	15 351
		-	-	-
	Charges constatées d'avance	120 888	-	120 888
	Charges constatées d'avance	120 888	-	120 888
		-	-	-
RÉGULARISATION	Total II	2 506 615	-	2 506 615
	Charges à répartir (III)	-	-	-
Total actif		3 614 324	758 209	2 856 115
				3 539 337



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

PASSIF

	PASSIF CONSOLIDÉ	AVANT AFFECTATION	AFFECTATION OU REPRISE	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	1 282 126	-77 585	1 204 541	1 282 126
	Fonds associatifs sans droit de reprise	108 095	-	108 095	108 095
	Réserves	1 048 899	-12	1 048 887	1 048 899
	Report à nouveau	-108 891	427 429	318 538	-108 891
	Résultat de l'exercice	234 022	-505 003	-270 980	234 022
	Autres fonds associatifs	304 834	-196 498	108 336	304 834
	Fonds associatifs avec droits de reprise	-	-	-	-
	- Subventions d'invest. Aff. à des biens renouvelables	34 000	-	34 000	34 000
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	237 649	-193 395	44 254	237 649
	-	-	-	-	-
FONDS DÉDIÉS	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	17 721	-3 103	14 618	17 721
	Provisions réglementées	15 464	-0	15 464	15 464
	-	-	-	-	-
	Total I	1 586 960	-274 083	1 312 877	1 586 960
	Compte de liaison	-	-	-	-
	Provisions pour risques et charges	601 238	-120 927	480 311	601 238
	Provisions pour risques	205 285	-65 285	140 000	205 285
	Provisions pour charges	395 953	-55 642	340 311	395 953
	Fonds dédiés	323 561	-282 061	41 500	323 561
	Sur subventions de fonctionnement - gestion association	323 561	-282 061	41 500	323 561
DETTES	Sur autres ressources	-	-	-	-
	Compte épargne temps	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	Total II	924 799	-402 988	521 811	924 799
	Emprunts			58 929	28 532
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			58 929	28 532
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			-	-
	Autres emprunts (ascos)			-	-
	Dettes			962 278	997 765
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	50 057
REGUL.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			175 243	149 945
	Dettes fiscales et sociales			639 978	664 832
	Autres dettes			147 056	132 931
	Produits constatés d'avance			220	1 280
	Produits constatés d'avance			220	1 280
	-			-	-
	Total III			1 021 427	1 027 578
	Total passif			2 856 115	3 539 337



REMERCIEMENTS

À l'Etat et ses services



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



PRÉFECT
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFECT
DU VAL DE MARNE



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE



PRÉFECT DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECT DE POLICE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE



Aux conseils régionaux



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Au conseil départemental



Aux mairies



À nos partenaires



Au CDAD des Bouches du Rhône



À nos fédérations



À nos salariés et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

À nos partenaires privés, pour leur fidèle soutien



*“Passer d’un regard qui dévisage
à un regard qui envisage”*

Jean Cocteau
✧



apcars
Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

Siège social
4 boulevard du Palais
75001 PARIS



@APCARS



www.apcars.fr